



RÈGLEMENT Challenge « TikTok » #FDME

Les meilleurs clips vidéo des APPRENTIS ET APPRENANTS

- Article 1 :** Jeu concours d'inauguration de la page TikTok ouvert par la Faculté Des Métiers de l'Essonne, 3 chemin de la grange feu Louis, 91035 Évry-Courcouronnes pour ses apprentis et apprenants de 2022.
- Article 2 :** Le jeu concours est gratuit et ouvert exclusivement à tous les apprentis et apprenants inscrits à la Faculté des Métiers de l'Essonne des sites de Bondoufle, Évry et Massy, toutes formations confondues jusqu'au 31 mars 2022.
- Article 3 :** Le jeu concours consiste en la meilleure vidéo postée sur TikTok avec le #FDME. Le challenge consiste à valoriser ce que la Faculté des Métiers de l'Essonne vous a appris ou apporté professionnellement ou personnellement.
- Article 5 :** La vidéo peut comporter plusieurs personnes mais seule la personne ayant envoyé la vidéo est susceptible de remporter un des prix mis en jeu. Si deux personnes ont posté la même vidéo, celle ayant été postée en premier est considérée comme valide.
- Article 6 :** La page TikTok ayant pour but de valoriser le centre de formation, ses apprentis, ses filières et les secteurs d'activités de ses diplômés, seront particulièrement appréciées les vidéos qui traiteront de ces thèmes.
- Article 7 :** Les vulgarités verbales et visuelles ne sont pas admises. Tout contenu dévalorisant le centre de formation ou des personnes ne sera pas admis.
- Article 8 :** L'attribution des 4 prix sera déterminée en avril 2022 par un jury composé d'/de :
- un membre du service marketing de la Faculté des Métiers de l'Essonne
- un membres du service communication de la Faculté des Métiers de l'Essonne
- un alumni
- un membre de l'accompagnement socio-professionnel de la Faculté des Métiers de l'Essonne
Leur décision ne fera l'objet d'aucune contestation.
Le nombre de réactions (likes/partages/commentaires) pourra être un critère de jugement, mais pourra ne pas être le seul élément pris en compte.
- Article 9 :** Lots mis en jeu :
1. 1 chèque cadeau d'une valeur de 200 euros
2. 1 chèque cadeau d'une valeur de 100 euros
3. 4 tickets donnant accès à un repas au restaurant d'application de la FDME (valeur = 100 €)
- Article 10 :** La vidéo gagnante sera postée sur la page de la FDME, en tant que première vidéo de la chaîne. Les autres vidéos que la Faculté des Métiers de l'Essonne considérera intéressantes pourront également y être postées.
- Article 11 :** La Faculté des Métiers de l'Essonne se réserve le droit de modifier, sans préavis, les dispositions des articles ci-dessus.